



Communauté  
de communes



SARLAT PÉRIGORD NOIR

**Appel à candidature  
Résidence d'écriture en Dordogne  
Communauté de communes Sarlat-Périgord noir  
1<sup>er</sup> février-31 mars 2017**

**La Communauté de communes Sarlat-Périgord noir met en œuvre, avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles d'Aquitaine (DRAC) et l'appui technique d'ECLA Aquitaine, une résidence d'auteur pour les jeunes de 9 à 13 ans.**

Ce dispositif poursuit les objectifs suivants :

- Encourager la création littéraire et artistique en permettant à un auteur de développer un travail de création dans des conditions favorables.
- Favoriser la rencontre entre créateur et jeune public, via des actions de médiation dont le programme sera défini en concertation. Ces actions de médiation ne doivent cependant pas prendre le pas sur le travail de création de l'auteur.
- Valoriser le travail de l'auteur avec une restitution publique en fin de résidence.

Cet appel à candidature concerne l'accueil en résidence sur la Communauté de communes Sarlat-Périgord noir d'un auteur pour les jeunes 9 à 13 ans, du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2017.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au samedi 17 septembre 2016**

**Sélection des candidats :**

- La sélection des auteurs candidats est réalisée par un Comité de pilotage composé comme suit : le Président de la Communauté de communes Sarlat- Périgord noir ou son représentant, un représentant de la DRAC Aquitaine, un représentant d'ECLA Aquitaine, la directrice de la Bibliothèque départementale de prêt de la Dordogne, la directrice du réseau de bibliothèques Sarlat-Périgord noir et un représentant de chaque bibliothèque d'accueil.
- L'auteur accueilli en résidence est choisi sur la base d'un dossier (voir composition du dossier en annexe).
- Il ne doit pas au moment de sa demande résider en Dordogne et doit maîtriser la langue française.
- L'auteur doit avoir publié au moins un livre pour la jeunesse, hors éditions à compte d'auteur ou assimilées.

### **Conditions d'accueil de l'auteur en résidence :**

- Le candidat retenu percevra une rémunération de 2 000 € par mois de résidence. Les frais de déplacement de son domicile au lieu de résidence sont pris en charge.
- Un logement est mis gracieusement à la disposition de l'auteur accueilli pour la durée de la résidence.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les actions de médiation se dérouleront sur l'ensemble du territoire de la Communauté qui est un territoire rural dépourvu de transports en commun. **Le candidat choisi devra donc être motorisé pour faciliter ses déplacements.**

Le candidat sélectionné pourra être amené à participer au Salon du livre jeunesse qui se déroulera à Sarlat du 5 au 9 avril 2017.

### **Présentation du territoire**

La Communauté de communes Sarlat-Périgord noir se situe au nord-est de la région Aquitaine et au sud-est du département de la Dordogne, au cœur du Périgord noir. Elle est en partie limitée au sud par la rivière Dordogne.

Elle réunit 13 communes et regroupe une population de 17 000 habitants environ. Le territoire s'organise autour de la commune de Sarlat-La Canéda, ville-centre dans un environnement rural, chef-lieu d'arrondissement et cœur du bassin d'emploi. L'économie locale est dominée par les activités tertiaires. Le tourisme représente 36 % de l'activité économique du Périgord Noir qui concentre un patrimoine naturel et culturel exceptionnel : cité médiévale de Sarlat, villages de la vallée de la Dordogne, sites préhistoriques de renommée mondiale (Lascaux et Les Eyzies).

C'est un territoire bien pourvu en structures d'accueil collectif : établissements scolaires, équipements d'accueil des tout-petits, des enfants et des jeunes (voir détails ci-dessous), établissements pour personnes handicapés.

Il est doté de plusieurs équipements culturels d'importance : Centre culturel et de congrès, Ecole de musique, cinéma. L'action culturelle et artistique est fortement portée par des associations soutenues financièrement et techniquement par les communes. Cette dynamique associative très importante, s'exerce dans de nombreux domaines mais surtout dans celui du théâtre amateur, du conte ou encore de la culture occitane.

Des événements culturels importants ponctuent l'année comme **le Festival des jeux du théâtre, le Festival des arts en folie et le Salon du livre jeunesse.**

### Les établissements scolaires

<b>Ecoles</b>	<b>Nombre d'élèves</b>
Vézac-Beynac (RPI)	113 (3 classes)
Marquay/Tamniès (RPI)	50 (3 classes)
Vitrac/La Roque-Gageac (RPI)	60 (3 classes)
Ste Nathalie / St Vincent-le-Paluel/ Prats de Carlux (RPI)	100 (5 classes)
Marcillac-St Quentin	60 (3 classes)
Proissans	45 (2 classes)
St-André-Allas	85 (4 classes)
Sarlat (5 écoles élémentaires et 5 maternelles)	870
<b>Lycées et collèges (Sarlat)</b>	
Lycée polyvalent et professionnel Pré de Cordy	1130
Collège La Boétie	1100
Collège et lycée St Joseph	300

### Les centres de loisirs

Sarlat	Espace jeunes pour les 14-25 ans	15 jeunes
Sarlat	Centre de loisirs du Ratz Haut pour les 3 à 14 ans	300 enfants
Ste Nathalie	Accueil de loisirs sans hébergement pour les 3-12 ans	30 enfants

### La petite enfance

<b>Relais d'assistantes maternelles</b>	2 animatrices et 2 lieux d'animation à Sarlat et à Vitrac, animations BB lecteurs avec Bibliothèque de Sainte-Nathalène, emprunt de livres à Sarlat
<b>Maison de la Petite Enfance</b> (Sarlat)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Accueil familial et Crèche familiale</b> de 3 mois 1/2 à 4 ans (70 enfants)</li> <li>- <b>Multi-accueil Les p'tits Croquants</b> de 10 semaines à 4 ans (24 places d'accueil).</li> <li>- <b>Centre de loisirs maternel</b> de 2 ans 1/2 à 6 ans (25 places) mercredis et vacances scolaires</li> </ul>
<b>1-2-3-Soleil</b> (Sarlat)	Lieu d'accueil parents-enfants de 0 à 4 ans
<b>Micro-crèche</b> (Proissans)	Accueil pour les 3 mois-4 ans

## Les bibliothèques

Sur les 13 communes regroupées au sein de la Communauté de communes Sarlat-Périgord noir, on compte 8 équipements de lecture publique de taille et d'importance variables.

Les bibliothèques de Sarlat, Sainte-Nathalène, Saint-André-Allas, Marquay, Vézac, Vitrac et St-Vincent-de-Cosse sont au cœur d'un projet intercommunal ambitieux : en effet, la Communauté de communes s'est engagée dans la mise en œuvre d'un plan territorial de lecture publique avec le développement et la structuration d'un réseau de bibliothèques autour d'une médiathèque tête de réseau située à Sarlat.

Une programmation culturelle commune autour du conte est d'ores et déjà mise en place. Les bibliothèques accueillent le public scolaire et mènent des actions spécifiques en direction du jeune public (lectures, ateliers BB lecteurs...).

Elles participent aussi au Salon du livre jeunesse organisé par l'Amicale laïque de Sarlat (la 12<sup>ème</sup> édition se déroulera du 4 avril au 9 avril 2017 et s'intitulera «Vive les différences»). Cet événement, qui concerne 1 550 jeunes de la maternelle au lycée, propose des rencontres avec auteurs et illustrateurs, des expositions, des concours d'écriture et d'illustration, du spectacle vivant.

**Conditions d'accès** > Vous pouvez postuler à cette résidence si :

- Vous êtes auteur et/ou illustrateur de livres pour la jeunesse et résidez en dehors du département de la Dordogne.
- Vous avez publié au moins un livre à compte d'éditeur (ne sont pas pris en compte l'auto-édition et l'édition à compte d'auteur).
- Vous avez un projet d'écriture à développer au cours de la résidence.

**Dates et durée de la résidence** > entre le 1<sup>er</sup> février et le 31 mars 2017

**Nature de la résidence** > La résidence offrira à l'auteur la possibilité de poursuivre dans de bonnes conditions son travail de création en cours.

L'auteur participera aussi à des actions de médiation dans les bibliothèques du territoire, le milieu scolaire, le Salon du livre jeunesse... Ce programme sera élaboré en concertation avec l'auteur et les partenaires.

**Rémunération** > Pour la durée de son séjour, l'auteur perçoit une rémunération sous forme de droits d'auteur d'un montant de 2 000 € par mois de résidence. La Communauté de communes s'acquittera des cotisations obligatoires pour le compte de l'auteur.

**Lieu d'hébergement** > L'auteur sera hébergé sur le territoire de la communauté.

**Equipement du logement** >

La Communauté de communes Sarlat-Périgord noir met gratuitement à la disposition du candidat retenu un logement chauffé, composé d'au moins une cuisine équipée, une pièce de séjour, une chambre avec un lit double et une salle de bains avec au minimum douche, lavabo et toilettes.

- Le linge de lit et de maison n'est pas fourni. Le logement sera équipé d'une prise téléphonique avec une connexion internet.
- Les frais de fonctionnement du logement, eau, électricité, gaz, abonnement téléphonique et Internet (hors communications) sont pris en charge par la Communauté de communes Sarlat-Périgord.

**Transports** > Les frais de déplacement de l'auteur de son domicile au lieu de résidence (un aller-retour) sont pris en charge par la Communauté de communes ainsi que les frais de déplacement sur les lieux de médiation.

**Restauration** > Les frais de repas de l'auteur sont pris en charge lors des actions de médiation.

### **Engagements des partenaires**

L'auteur sélectionné s'engage :

- > à résider sur le territoire de la Communauté de communes Sarlat-Périgord noir pour une période de 2 mois.
- > à produire un travail de création durant sa résidence et à en faire une restitution auprès du public.
- > à participer à des activités de médiation prévues dans le cadre de la convention d'accueil (ces activités occupant moins de 30 % du temps de la résidence).

L'auteur prend à sa charge :

- > les frais relatifs au développement de son projet personnel
- > ses frais de repas hors temps de médiation et repas d'accueil
- > ses déplacements personnels
- > ses frais de communication

La Communauté de communes Sarlat-Périgord noir s'engage :

- > à assurer la prise en charge financière des actions de médiation
- > à apporter son soutien technique aux actions de médiation retenues
- > à assurer la communication sur le dispositif, les actions de médiation et sur la valorisation de la résidence.

Une convention sera signée entre l'auteur et la Communauté de communes Sarlat-Périgord noir définissant les conditions de séjour de la résidence.

### **COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

- La fiche de renseignements ci-jointe
- Une lettre de motivation précisant vos attentes et les raisons de votre demande de résidence.
- Une présentation de votre projet d'écriture qui peut être accompagnée d'un extrait déjà rédigé.
- Une note d'intention sur des actions à mener en partenariat avec la structure d'accueil.
- Votre CV.
- Votre bibliographie complète

**Dossier complet à renvoyer  
par courrier ou par mel  
au plus tard le 17 septembre 2016 à l'adresse suivante :**

Communauté de communes Sarlat-Périgord noir  
Bibliothèques-médiathèques  
Place Marc Busson  
24200 SARLAT-LA CANEDA

**Renseignements :**

Bibliothèques-médiathèques Sarlat-Périgord noir : 05 53 31 11 66

Marie-Christine Fernandez : [fernandez.marie-christine@sarlat.fr](mailto:fernandez.marie-christine@sarlat.fr)

Nadine Bouchat : [bouchat.nadine@sarlat.fr](mailto:bouchat.nadine@sarlat.fr)

**NOM** ..... **Prénom**.....

**Pseudonyme** ..... **Nationalité** .....

**Date de et lieu de naissance** .....

**Adresse domicile** .....

.....

**Téléphone** ..... **Courriel** .....

**Blog ou site internet** .....

**N° de Sécurité sociale** .....

**Affiliation à l'Agessa** .....

**Activités professionnelles durant les cinq dernières années** .....

.....

.....

**VOTRE PROJET D'ECRITURE EN RESIDENCE**

**Titre** (provisoire ou définitif) .....

**Présentation de votre projet en quelques lignes** (une présentation plus détaillée sera jointe au dossier de candidature) .....

.....